

Complémentaire retraite - Agirc-Arrco

AUGMENTER LES PENSIONS, LE POUVOIR D'ACHAT !



Le Conseil d'Administration de l'Agirc-Arrco se réunira le 14 octobre 2026 pour décider du niveau de la revalorisation annuelle des pensions retraite complémentaire pour les retraité·es ayant fait tout ou partie de leur carrière dans le privé.

Depuis le 1^{er} novembre 2025, 14 millions de retraité·es relevant du régime Agirc-Arrco ont subi un gel de leur pension complémentaire du fait exclusif du patronat. Au prétexte que la suspension de la réforme des retraites : « allait créer une incertitude forte sur l'équilibre à moyen terme de l'Agirc-Arrco. »

Ce gel a un impact d'autant plus important que la complémentaire Agirc Arrco représente entre 35 % et 60 % de leur retraite, suivant les catégories professionnelles.

Pour 2026, le patronat affiche déjà ses intentions. « Ne pas revaloriser les pensions à la hauteur de l'inflation et surtout réduire les cotisations des entreprises, compensées en puisant dans les réserves de l'organisme » qui sont au plus haut avec 116,6 milliards d'euros (soit l'équivalent de 14 mois de prestations). Patronat et gouvernement veulent baisser le niveau des retraites, favoriser un système de retraite à points, introduire progressivement l'assurantiel et surtout la capitalisation.

Le 1^{er} Ministre Lecornu affiche son intention pour le PLFSS 2027 avec de nouvelles mesures d'économie en direction des retraité·es : suppression des 10 % de déduction forfaitaire sur l'impôt, augmentation de la CSG, désindexation de 0,4 % par rapport à l'inflation jusqu'en 2030, nouvelle augmentation des franchises médicales, réduction des remboursements sur les médicaments, etc.



Dernièrement, par ordonnance, le conseil des ministres a décidé un plan d'économie de 6 milliards d'euros dont 2 milliards sur la branche maladie. Alors que le budget militaire va progresser de 36 milliards d'euros.

Pour l'UCR-CGT, il est inacceptable que les retraité·es subissent une baisse de leur pension, un nouveau recul de leur pouvoir d'achat !

D'autant que les projections de l'inflation par La Banque de France seraient de 2,6 % pour l'année 2026, avec une croissance atone, un chômage à la hausse.

La situation sociale et économique inquiète et pèse sur le pouvoir d'achat avec l'augmentation importante des produits énergétiques, du logement, des produits alimentaires, des services, des complémentaires santé...

Et ce ne sont pas les 0,9 % d'augmentation des retraites du régime général en début d'année et encore moins le 0 % de l'Agirc-Arrco qui vont répondre aux besoins des retraité·es actuel·les et futur·es.

Depuis 2011, selon les chiffres de l'Agirc-Arrco, la pension moyenne a diminué de 8,4 % pour les ouvriers et les employés, de 18 % pour les ingénieurs et cadres.

La réalité vécue par les retraité·es n'est pas celle que l'on veut nous faire croire !

62 % d'entre elles et eux ont une pension inférieure au Smic (1 867 € brut), 27 % touchent une retraite de moins de 1 100 €, dont 74 % sont des femmes.

La précarité et malheureusement la pauvreté monétaire progressent en particulier parmi les femmes retraitées.

1,6 million de retraité·es n'ont plus de complémentaire santé, devenue trop chère et 600 000 ne peuvent plus se soigner.

Depuis 2020, le recul du pouvoir d'achat représente en moyenne l'équivalent de 4 mois de pension.

Le rapport du Cor (Conseil d'orientation des retraites) prévoit que « le niveau de vie des retraité·es devrait continuer à diminuer sur le long terme ».

Plus que jamais, il est urgent d'agir et de se mobiliser le 14 octobre devant le siège de l'Agirc-Arrco.

Agir le 14 octobre, c'est aussi peser sur la revalorisation des pensions du régime de base au 1^{er} janvier 2027.

Signez et faites signer la carte pétition de l'UCR-CGT.

Pour l'UCR-CGT, il faut revaloriser les retraites immédiatement par :

- Un rattrapage de 1 % pour 2025.
- Une revalorisation 2026 de 2,6 % au regard des prévisions d'inflation.
- Une augmentation du pouvoir d'achat de 2 %.

Également ouvrir des négociations pour :

- Un plan de rattrapage depuis 2020 de 10 %.
- Un redressement du taux de rendement par une baisse du prix du point d'achat de 2 % permettant plus de points acquis pour les salarié·es en activité.
- Un dispositif de points supplémentaires pour les petites retraites.

Ne laissons pas le patronat, Medef en tête, continuer à mener cette politique de baisse volontaire des pensions et imposer une gestion de l'Agirc-Arrco principalement par les réserves comme un fond de pensions.



Ensemble, portons-la le 14 octobre auprès de la Présidente de l'Agirc-Arrco lors d'un rassemblement à Paris devant le siège et dans les territoires.

Orga :

Lieu :

Heure :

